Niveau(x) d'enseignement: 3 Numéro EDUQ : 8570610
Centre d'intérêt: 320

Dandurand, Pierre.

Les professeurs de l'élémentaire et leur tâche : rapport synthèse de l'enquête faite à la demande de la Commission des écoles catholiques de Montréal et de l'Alliance des professeurs de Montréal / Pierre Dandurand et Rodrigue Johnson. -- Montréal : La Commission, 1970.
27 p. : graph. en coul. ; 28 cm.

Errata inséré.

Descripteur(s): *Tâche de l'enseignant *Opinion de l'enseignant *Satisfaction de l'enseignant *Attitude de l'enseignant *Conditions de travail *Evaluation par l'enseignant *Primaire (Niveau)

Le rapport-synthèse tente de répondre à la question suivante: quelle évaluation les enseignants du primaire de la CECM font-ils de leur tâche et des conditions dans lesquelles ils l'accomplissent? Cette évaluation se base sur le jugement subjectif posé par les professeurs sur ce que sont et devraient être leurs activités d'enseignement et les conditions dans lesquelles ces activités prennent place.

Les auteurs ont procédé à une enquête par questionnaire auprès d'un échantillon de 915 professeurs qui enseignaient au niveau primaire dans les écoles de la CECM en 1968-1969. L'enquête eut lieu en décembre 1968. L'analyse détaillée des résultats de l'enquête forme un rapport de plus de 400 pages. Les auteurs ne présentent ici qu'un résumé divisé en trois parties: d'abord une brève section descriptive; une section plus élaborée sur les principaux éléments d'évaluation de la tâche des professeurs; enfin, un examen plus global du degré de satisfaction des professeurs quant à leur travail et quant aux conditions dans lesquelles ils l'accomplissent.

Le ton général des réponses de l'enquête est donné par le groupe des institutrices. A bien des égards, il semble même que la minorité masculine constitue un groupe dissident. Néanmoins, il est un plan où l'opinion des instituteurs et institutrices se rejoint: il s'agit de l'enseignement lui-même, tel que vécu quotidiennement. Pour tout ce qui concerne leur tâche spécifique - temps investi, techniques d'enseignement, relations avec les élèves - l'enquête n'a pas relevé de différences significatives entre instituteurs et institutrices. Le personnel du primaire, à la C.E.C.M., ne forme donc pas un groupe homogène du seul fait de la majorité féminine, mais également par l'attitude foncière de chacun de ses membres en face de la tâche enseignante.

Type de document: r
Région(s) administrative(s): 063

Nous nous excusons,
ce livre a été mal coupé;
ce qui rend, parfois, la
lecture difficile.

Merci!

EDUQ 8570610

es professeurs
e l'élémentaire et
eur tâche

apport-synthèse
e l'enquête
ite à la demande
e la Commission
es écoles catholiques
e Montréal
t de l'Alliance
es professeurs
e Montréal

ier 1970
e Dandurand et Rodrigue Johnson

Errata

Veuillez prendre note des corrections suivantes :

Page 6, deuxième colonne, lire : "graphique 3 page 9" au lieu de "graphique 2".

Page 7, ce graphique ne devait pas paraître dans le Rapport. Il est méthodologiquement faux. Consulter plutôt le tableau 2, page 8 pour toutes informations pertinentes sur le même sujet.

Page 8, troisième ligne, lire : "hommes mariés".

Page 19, deuxième colonne, 15e ligne, lire : "tacitement" au lieu de "facilement"

Page 14, première colonne, 27e ligne, lire : Le schéma suivant illustre cette concordance :

	Moyenne du temps effectivement consacré à la tâche.	Moyenne du temps maximum qu'on souhaiterait y consacrer.
Enseignement :	4.8 heures	4.8 heures
Travaux divers :	1.6(1)	1.6(2)
Total	6.4 heures	6.4 heures

le des matières

EDUQ 8570610

oduction 3

mière partie:
cription de la population étudiée 5

xième partie:
uation de la tâche des professeurs
iveau de l'élémentaire 11

tion 1:
rofesseur comme employé 12

tion 2:
rofesseur comme membre de l'école 15

tion 3:
rofesseur comme enseignant 17

tion 4:
rofesseur comme professionnel 21

tion 5:
rofesseur et la société 23

sième partie:
sfaction au travail 25

clusion générale 26

e des tableaux et des graphiques 27

roduction

développement rapide des connais-
ces et les transformations qu'a subies
ociété au cours des dernières années
ont accompagnés de changements,
n de bouleversements, dans les
ctures scolaires. A première vue on
t croire que l'enseignement, au niveau
nentaire, a été relativement préservé
u'il a échappé en partie à ces chan-
ents. Ceci est partiellement vrai.
n y regarde plus attentivement, il
arait que ce secteur de l'enseignement
bi des modifications assez profondes.

place de l'enseignement élémentaire
é singulièrement touchée par la
ssance récente et très rapide de
seignement secondaire dans le
ème scolaire public. Par ailleurs, la
tion même de l'enseignement primaire
é redéfinie : il n'est plus conçu comme
enseignement terminal, ou quasi-
inal, mais plutôt comme une première
e de la carrière académique des
es, carrière qui va se poursuivre au
au secondaire sinon aux niveaux
égial et universitaire. De plus,
seignement à l'élémentaire est
ement atteint par le développement
de des connaissances, tout spéciale-
t par l'apport nouveau de la
chologie et des techniques audio-
elles. Enfin, les enseignants se sont
is dans une association profes-
nelle et syndicale qui mène une action
ureuse en faveur des intérêts
icaux et professionnels de ses
nbres.

he manière générale, c'est donc dans
ontexte global de transformations
se situent les professeurs de
mentaire, et, par conséquent, ceux-
ême qui sont concernés par ce présent
ort. Il est d'autant plus pertinent de
ppeler que ce secteur de l'enseigne-
t public possède les traditions les plus
ennes et qu'il s'est maintenu long-
os sans modifications importantes.

isons immédiatement que la question
damentale à laquelle nous allons tenter
épondre est la suivante : Quelle
uation les enseignants de l'élémen-
à la C.E.C.M.[1] font-ils de leur
e et des conditions dans lesquelles
nt à l'accomplir. Cette évaluation,
que nous l'avons conçue, se base sur le jugement subjectif posé par les professeurs sur ce que sont et devraient être leurs activités d'enseignement et les conditions dans lesquelles ces activités prennent place. Il s'agit donc d'une évaluation qui ne porte pas nécessairement sur la tâche telle qu'elle est objectivement mais plutôt telle qu'elle est définie, sentie, perçue par les professeurs eux-mêmes.

Il y a plus. Si, pour nous, la tâche du professeur est avant tout l'enseignement, il nous a semblé de première importance de tenir compte des conditions sociales et professionnelles dans lesquelles se réalise cette activité pédagogique.

Pour parvenir à cette évaluation, nous avons procédé à une enquête par questionnaire auprès d'un échantillon de 915 professeurs qui enseignaient au niveau élémentaire dans les écoles de la C.E.C.M. en 1968-69. Voici de quelle façon ces 915 professeurs ont été choisis : tout d'abord, l'ensemble du personnel enseignant à l'élémentaire a été divisé en 4 groupes : les instituteurs laïques, les institutrices célibataires, les institutrices mariées et les institutrices religieuses.[1] Dans chacun de ces groupes, le taux d'échantillonnage a été fixé à 1 sur 4. En septembre 1968, un certain nombre de personnes ont été choisies au hasard, à partir de listes fournies par le Bureau de la statistique de la C.E.C.M., à l'intérieur des 4 groupes déterminés, et selon les proportions de ces 4 groupes dans l'ensemble du personnel enseignant à l'élémentaire pour l'année 1967-1968. Cette opération a permis d'établir un échantillon de 1028 personnes. De ce nombre, 997 professeurs ont effectivement reçu un questionnaire en décembre 1968[2], et 947 personnes ont accepté d'y répondre, ce qui représente un taux remarquablement élevé de réponse, soit 95%. Sur ces 947 questionnaires remplis, 915 ont finalement été retenus car un certain nombre se sont révélés impropres à l'analyse[3]. Le **Tableau 1** donne les détails de l'échantillon.

(1) Pour des raisons de commodité, nous utiliserons ce sigle pour désigner la Commission des écoles catholiques de Montréal.

(1) Les instituteurs religieux n'ont pas été retenus étant donnée leur très faible représentation numérique en 1967-1968, soit, 50 individus sur 4417.

(2) En effet, 31 personnes figurant sur l'échantillon n'étaient plus au service de la C.E.C.M. en décembre 1968.

(3) Ce fut le cas des questionnaires incomplets ou des questionnaires remplis par les professeurs de maternelle.

Tableau 1

Échantillon de l'enquête

Groupe	Personnel enseignant à l'élémentaire en 1967-68	Nombre de personnes à échantillonner théoriquement selon le % de 1 sur 4	Nombre de personnes échantillonnées en sept. 1968	Nombre de questionnaires retenus pour l'analyse
Hommes Laïcs	439	110	112	112
Femmes Célibataires	2106	527	471	397
Femmes mariées	1566	392	395	356
Religieuses	256	63	50	50
Religieux	50	—	—	—
TOTAL	**4417**	**1092**	**1028**	**915**

L'analyse détaillée des résultats de cette enquête forme un rapport de plus de 400 pages. Nous présentons ci-après un résumé des conclusions de ce rapport. Ce résumé comprend trois parties : d'abord une brève section descriptive ; ensuite, une section plus élaborée sur les principaux éléments d'évaluation de la tâche des professeurs ; enfin, un examen plus global du degré de satisfaction des professeurs quant à leur travail et quant aux conditions dans lesquelles ils l'accomplissent.

Première partie :
cription de la population étudiée

phique 1

sexe et l'état civil du personnel l'élémentaire

100 enseignants au niveau primaire, sont des institutrices (mariées et batailres), 5% des religieuses et 12% instituteurs.

aines connaissances acquises grâce à e enquête sur l'identité des professeurs lémentaire méritent d'être relevées non ement parce qu'elles nous permettent ieux situer le groupe de personnes recrute l'enseignement au niveau entaire à la C.E.C.M. mais aussi parce certaines caractéristiques sociales de roupe ont une implication assez cte sur l'évaluation de la tâche. Ainsi, mmaire soit-elle, cette description enseignants permettra de mieux prendre leurs réactions.

personnel féminin

personnel à l'élémentaire est posé dans sa très grande majorité, titutrices : 88% (mariées, célibataires, ieuses). (Voir graphique 1). C'est profession féminine. Ceci a une ication en ce qui concerne le statut enseignant à ce niveau. En effet, dans notre société, à venir jusqu'à maintenant tout au moins, les professions où l'on retrouve une forte proportion de femmes n'ont pas un statut élevé. Par ailleurs, cette caractéristique du personnel enseignant de l'élementaire est importante à retenir quand il s'agit d'une évaluation de la tâche : les attitudes d'une population féminine face au travail, à la tâche à accomplir, diffèrent souvent de celles des hommes. Cela apparait clairement dans notre enquête. Les femmes forment, dans l'ensemble, un personnel différent, acceptant plus facilement que les hommes les normes imposées par le système. Mais il serait abusif de tout expliquer par le sexe des enseignants ; aussi faut-il examiner d'autres facteurs pour obtenir une vue plus nuancée de la situation.

L'âge et l'expérience

L'âge et l'expérience au travail de la population interrogée comptent pour beaucoup dans cette perspective. La grande majorité de notre échantillon est jeune, à moins de 30 ans. (**Voir Tableau 2.**) Par ailleurs, environ 40% des professeurs ont moins de cinq années d'expérience. Rapprochant ce double phénomène du caractère féminin de l'enseignement au primaire, nous pouvons dire qu'une bonne partie de ce groupe professionnel est formé de femmes jeunes qui sont susceptibles de se marier et de voir ainsi leur carrière dans l'enseignement momentanément ou définitivement interrompue.

L'état civil

Ce fait est partiellement corroboré par l'état civil des répondants, plus particulièrement par celui des institutrices. Il n'est certes pas inutile de souligner que près de 53% du personnel enseignant féminin laïc est célibataire. Nous rappelant la jeunesse de ce personnel, cela laisse à penser que le patron de comportement traditionnel de la femme au travail se retrouve dans l'enseignement primaire, à savoir que les jeunes filles enseignent jusqu'à leur mariage. Néanmoins, il y a parmi les professeurs féminins, une proportion notable d'institutrices mariées, 47%. Ceci est un phénomène relativement récent qui indique un changement par rapport au modèle passé de recrutement du personnel enseignant. Quelles seront les implications de l'importance numérique plus considérable des femmes mariées dans la composition du personnel enseignant de l'élémentaire ? C'est une question à laquelle il est difficile de donner une réponse. Cependant il est apparu dans notre enquête que les institutrices mariées ne se différenciaient pas notablement, quant à leur attitude vis-à-vis de leur travail, des institutrices célibataires. Nous croyons donc qu'en général leur statut de femme est plus déterminant que leur statut matrimonial.

La formation

Un dernier indice, la formation du personnel enseignant, nous permettra de compléter cette brève description. Nous voyons au **Tableau 3** que ce personnel se compose, dans une proportion de près de 60%, de personnes ayant complété les études menant au Brevet "B", ce qui représente la formation minimum pour enseigner à ce niveau. Cette caractéristique implique qu'une bonne partie des enseignants de l'élémentaire ne peut, pour le moment, penser accéder à l'enseignement à des niveaux supérieurs qu'à la condition de poursuivre des études de perfectionnement. Bien plus, le professeur qui ne détient qu'un Brevet "B" ou l'équivalent se voit dans l'obligation de poursuivre des études, étant menacé autrement de voir réduire ses augmentations statutaires de 50% après une période de 5 ans. Il va sans dire que ceci peut avoir une influence sur les attitudes que plusieurs professeurs adoptent en face de leur travail. Placé dans cette situation, le professeur de l'élémentaire doit penser à poursuivre des études. Non seulement les enseignants y pensent, mais, comme le confirme notre enquête, la plupart ont suivi ou suivent des cours, tout en continuant à enseigner. **(Voir Graphique 2).** On comprend que ce phénomène est de nature à alourdir singulièrement leur tâche.

phique 2

e et état civil des professeurs

mmes (111)

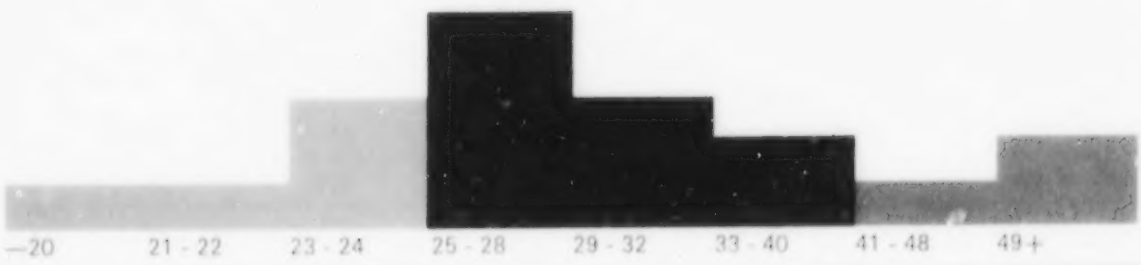

nmes célibataires (397)

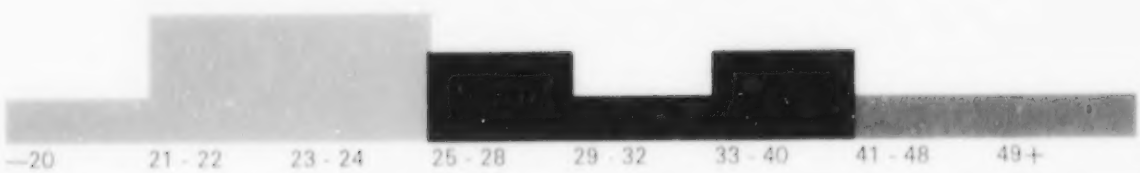

nmes mariées (354)

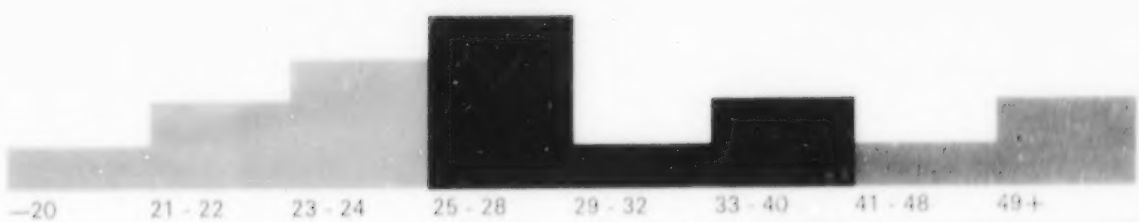

gieuses (49)

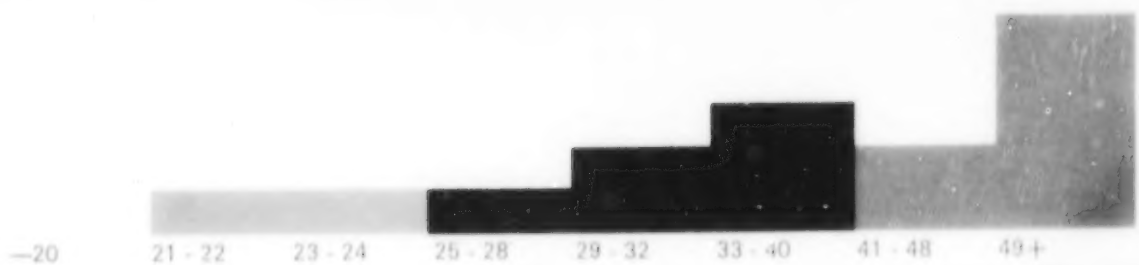

Tableau 2

Sexe, âge, état civil des professeurs

Age	Hommes		Femmes		Religieuses	To
	Célibataires %	Mariés %	Célibataires %	Mariées %	%	
20 ans et moins	8	1	6	2	—**	4
21 - 22 ans	10	1	23	11	6	15
23 - 24 ans	15	15	23	24	4	21
25 - 26 ans	41	44	22	28	10	26
29 - 32 ans	13	13	7	9	12	9
33 - 40 ans	5	13	8	11	16	10
41 - 48 ans	5	1	5	6	14	5
49 ans et plus	3	11	5	10	37	9
	(39)	**(72)**	**(397)**	**(354)**	**(49)**	**(911)**

**Le tiret (—) dans un tableau indique que le pourcentage, pour la catégorie de réponses concernées, est inférieur à 1%.

***Dans tous les tableaux qui sont le résultat du croisement de deux ou plus de variables, les bases n'atteignent pas le nombre de 915, les personnes n'ayant pas répondu à l'une ou l'autre des questions ayant été éliminées dans ces croisements.

leau 3

lômes obtenus par les sonnes interrogées

	%
lôme élémentaire	1
lôme complémentaire	2
lôme supérieur	13
vet "B"	60
vet "A"	2
vet "A" et baccalauréat en pédagogie	11
vet d'enseignement spécialisé	1
calauréat ès arts	7
es	3
le	**(915)**

phique 3

fectionnement des professeurs

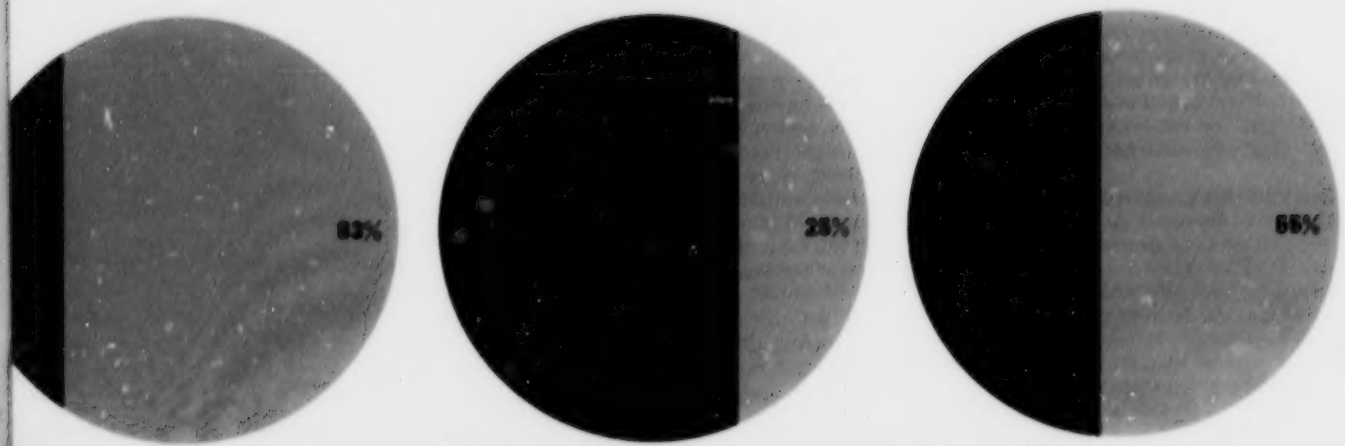

uis le début enseignement u'à la fin de 1968.

Été 1968

Automne 1968

t pas suivi de cours

suivi des cours

Caractère provisoire de la profession d'enseignant au niveau primaire.
Plusieurs éléments relevés dans les paragraphes précédents nous permettent de penser que l'enseignement, au niveau primaire, peut revêtir un caractère transitoire dans l'esprit d'un grand nombre de professeurs. L'importance de l'élément féminin, la jeunesse de l'ensemble du personnel enseignant et la brièveté de son expérience, la pratique généralisée de suivre des cours de perfectionnement sont autant de témoignages de ce caractère transitoire. En fait, l'enseignement élémentaire, qu'il soit considéré par les institutrices célibataires comme une occupation momentanée avant leur mariage ; qu'ils soit considéré par plusieurs professeurs comme une étape dans une carrière dont le sommet pourrait être l'enseignement secondaire ou supérieur, aussi bien que l'administration scolaire, cet enseignement, disions-nous, en tant que carrière complète et spécifique, reste le choix d'un petit nombre d'enseignants.

Les groupes minoritaires
L'importance numérique des femmes dans l'enseignement élémentaire n'est pas sans rapport avec le fait que ce métier ait un caractère temporaire. Peu d'hommes (11%) choisissent cette profession. Par ailleurs, les religieux et les religieuses y sont maintenant minoritaires. Notre échantillon ne comprend pas de religieux en raison de leur petit nombre, tandis que les religieuses n'en constituent que les 5%.

Les variables explicatives.
Les divers éléments de la précédente description nous permettent de comprendre les raisons qui ont présidé au choix des variables explicatives dans l'analyse des résultats de l'enquête. Ces variables fondamentales, le sexe, la formation, l'expérience, l'état de vie, serviront de base pour regrouper des gens qui remplissent une même fonction dans une même organisation.

Dans le cas de la variable "sexe", l'hypothèse sous-jacente est que la femme, jusqu'à maintenant tout au moins, ne conçoit pas son travail comme l'homme, une carrière demeurant pour elle, très souvent, un second choix d'état de vie. Dans le cas de la variable "expérience", l'hypothèse sous-jacente est que le travailleur peu expérimenté connait moins bien les normes, formelles ou non formelles, que le travailleur qui a de l'expérience de l'organisation dans laquelle il se situe. En d'autres termes, c'est un acteur qui n'a pas intériorisé son rôle au même degré et dont les opinions ou les aspirations se différencient de celles de son entourage. Dans le cas de la variable formation, l'hypothèse sous-jacente est qu'un niveau inférieur de formation peut restreindre les aspirations ou encore produire des travailleurs qui ont moins de contrôle sur leur situation de travail. Enfin, dans le cas de la variable état de vie, l'hypothèse est que chaque état de vie peut donner lieu à un type de comportement différent, la religieuse ayant une attitude plus soumise, l'institutrice mariée et l'institutrice célibataire peu expérimentées ayant un modèle de carrière encore imprécis, ce qui a pour effet de donner à certaines de leurs opinions un caractère moins déterminé.

Après cet aperçu descriptif, nous poursuivons notre synthèse en analysant brièvement l'évaluation de la tâche des professeurs à l'élémentaire. Pour plus de clarté, nous avons réuni ces éléments d'évaluation autour des différents rôles qui sont assignés au professeur. A cet effet, nous en avons distingué cinq qui nous semblent fondamentaux. Le professeur :

a) est un employé dans une organisation complexe de type bureaucratique, en l'occurence, la C.E.C.M. ;

b) est membre d'une unité à la fois administrative et de travail, l'école ;

c) a dans une école un rôle particulier, celui d'enseigner. C'est là sa tâche, son activité spécifique ;

d) est aussi membre d'une profession organisée ;

e) est enfin membre de la société.

A ces cinq rôles correspondent cinq dir sions de travail, de situation. C'est juste ment sur ces rôles, sur ces dimensions leur travail, sur ces situations que les professeurs ont été appelés à se prono cer, à porter des jugements, au cours d l'enquête. Rappelons que ces distinctio sont surtout analytiques et que c'est d un contexte global que chaque jugeme devra toujours être situé.

leau 4

tégories sociales dans lesquelles les professeurs de l'élémentaire situent les deux catégories d'enseignants
a C.E.C.M. et opinion qu'ils prêtent à certains groupes

oupes	Catégories sociales				
	Professionnel %	Semi-professionnel %	Col blanc %	Ouvrier spécialisé %	Sans réponse %
Les professeurs de l'élémentaire placent					
s professeurs de l'élémentaire	72	23	2	2	1
s professeurs du secondaire	71	21	2	2	4
Les professeurs du secondaire placeraient					
s professeurs de l'élémentaire	36	54	5	4	1
s professeurs du secondaire	83	12	1	2	2
L'Alliance(1) placerait					
s professeurs de l'élémentaire	62	32	2	3	1
s professeurs du secondaire	79	16	1	2	2
La C.E.C.M. placerait					
s professeurs de l'élémentaire	25	46	13	13	3
s professeurs du secondaire	41	40	8	9	2

e: (915)

our des raisons de commodité, nous utiliserons ce
ot pour désigner l'Alliance des professeurs de
éal.

Le professeur, comme la plupart des travailleurs dans nos sociétés, est à l'emploi d'une vaste organisation, en l'occurence, la C.E.C.M. Quelles sont donc les principales implications de ce rôle d'employé ? D'abord, le professeur occupe une place précise dans la hiérarchie de cette organisation. De plus, ses services sont reconnus par l'attribution d'un salaire négocié au niveau syndical et par des possibilités de promotion. Par ailleurs, son travail est contrôlé formellement par le biais de la note pédagogique. Enfin, un certain nombre de prescriptions encadrent la tâche qu'il doit accomplir, en particulier pour ce qui concerne les heures de travail à fournir. Quels sont donc les sentiments des professeurs relativement à leur situation d'employé ?

Place des professeurs de l'élémentaire dans la hiérarchie scolaire

En ce qui concerne le rang dans la hiérarchie de l'organisation scolaire, il se dégage assez clairement que les professeurs de l'élémentaire se perçoivent au dernier échelon, que le statut qu'on leur accorde est nettement inférieur à celui que reçoit le professeur du secondaire. Et pourtant, (voir **Tableau 4,** ligne A) eux-mêmes considèrent posséder un statut égal à celui-ci. Il est intéressant de noter que les enseignants de l'élémentaire estiment que c'est la C.E.C.M. qui leur accorde le moins de statut (voir **Tableau 4,** ligne D). En effet, seulement 25% d'entre eux croient que la C.E.C.M. leur accorde un statut professionnel et la même proportion, soit 26% (13 %+ 13%) pensent même que la C.E.C.M. leur refuse tout statut professionnel. Cette opinion laisse entendre que l'ensemble du personnel enseignant à l'élémentaire considère qu'on ne lui accorde pas un statut suffisamment élevé, et qu'il ressent vivement les critiques auxquelles il est soumis depuis quelques années. Par contre on remarquera que les professeurs de l'élémentaire croient que la C.E.C.M. n'accorde guère plus de statut à leurs confrères du secondaire. (Voir **Tableau 4,** ligne D).

Les possibilités de promotion

Cette situation de subalterne prend encore plus de relief si on examine les opinions de la population interrogée sur les possibilités de promotion. A cet égard, le sentiment des professeurs pourrait se résumer ainsi : 85% des professeurs considèrent que leurs chances de promotion sont peu nombreuses ou inexistantes. Par contre, la plupart des professeurs, soit 75%, continueraient à enseigner au niveau élémentaire s'ils en avaient le choix. Ainsi, dans l'ensemble, ils n'auraient pas de grandes aspirations de mobilité dans le système scolaire. Il est significatif de noter ici que les hommes et les religieuses s'attribuent plus de chances de promotion. De fait, il semble que c'est justement parce que la majorité du personnel interrogé est composé de femmes que l'on constate cette opinion sur les chances de promotion. Les aspirations professionnelles seraient réduites au départ, indépendamment des possibilités objectives de promotion qu'offre la C.E.C.M.

Ajoutons que la promotion n'est pas, de l'avis des professeurs, un élément important de leur travail et que d'autre part, ce qu'ils considèrent comme particulièrement important, c'est la possibilité d'enseigner au niveau désiré. Or, on l'a vu, 75% des professeurs souhaitent demeurer au niveau élémentaire. Rappelons enfin que, par les diplômes qu'ils détiennent actuellement, une bonne partie des enseignants à l'élémentaire ne peut aspirer, dans les faits, à un autre poste.

Le salaire

Si les professeurs ont peu de statut, peu de chances de promotion, quel est leur sentiment au sujet de leur salaire ? Dans l'ensemble, ils considèrent leur salaire comme acceptable. En effet, quand ils évaluent leur salaire en fonction de leur formation académique, 65% des professeurs jugent leur salaire "acceptable" ; cette proportion baisse à 53% quand ils l'évaluent en fonction de leur expérience. On notera par ailleurs que les professeurs sont plus portés à juger que leur salaire est inacceptable compte tenu de leur expérience que compte tenu de leur formation. Ce qui peut signifier que, dans l'ensemble, on est moins satisfait du poids accordé à l'expérience qu'à la formation dans la détermination des niveaux de salaire.

D'un autre côté l'analyse a démontré q le degré d'inacceptation augmentait e fonction de la formation académique que le degré d'acceptation augmentait fonction des années d'expérience. On sera pas surpris, non plus, d'apprendre que les instituteurs, plus nombreux à détenir des diplômes de niveau élevé, forment le groupe qui accepte le moin son salaire alors que les religieuses, pl nombreuses à posséder une longue ex rience, forment le groupe qui l'accepte plus (**Voir Graphique 3**). Mais ces groupes minoritaires ne peuvent nous faire oublier que nous avons affaire à population majoritairement féminine qui le salaire peut se comparer avanta geusement à celui d'autres profession féminines. De plus, une bonne propor des institutrices étant mariées, leur sal devient ainsi dans la majorité des cas salaire d'appoint.

aphique 4

inion des professeurs sur leur salaire

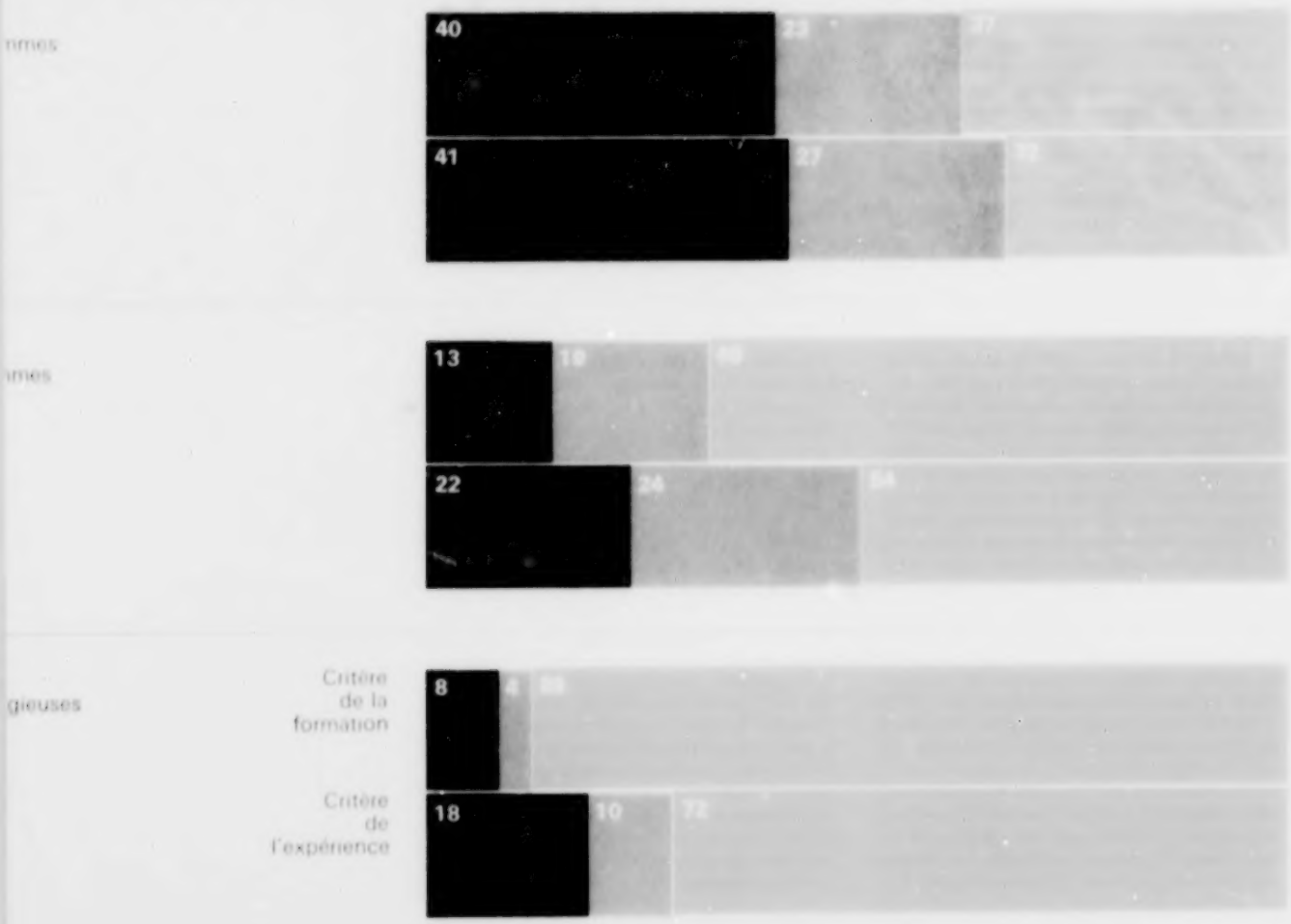

Les règlements-horaires

En tant qu'employé, le professeur est soumis à un certain nombre de règlements-horaires par les autorités scolaires. Le temps que l'on doit consacrer à une tâche est un aspect très important de ce travail : c'est une mesure quantitative du service accompli, c'est un facteur de fatigue, c'est une condition de travail qu'on négocie. En ce qui concerne sa fonction, le professeur a des heures fixes d'enseignement ; il doit aussi remplir un certain nombre de travaux divers auxquels il peut consacrer plus ou moins de temps : préparation de classe, corrections, surveillances, compilations de notes. A ce sujet, nous avons demandé combien d'heures maximum d'enseignement et de travaux divers un professeur peut fournir au cours d'une journée normale de travail. Comparant les réponses à cette question à l'estimation que les professeurs ont fait du temps qu'ils consacrent en moyenne à leur tâche, on observe une coïncidence remarquable entre le temps consacré à sa tâche, et le temps maximum qu'on juge pouvoir y consacrer. Le schéma suivant illustre cette concordance :

Il va de soi que l'analyse de ces réponses, prises individuellement, a montré que les heures consacrées aux différents aspects de la tâche variaient considérablement. Ainsi, le temps d'enseignement lui-même variait selon le degré enseigné. De même, les travaux divers exigeaient des périodes plus ou moins longues. Ces variations, selon notre hypothèse, s'expliqueraient davantage en fonction de l'intérêt individuel que par les exigences du travail lui-même. Tout au plus pouvait-on discerner un plus grand enthousiasme, quant au nombre d'heures consacrées à la tâche, chez les professeurs les moins expérimentés.

Par travaux divers, ont été inclus, pour le calcul de cette moyenne, le temps consacré à la préparation de classe, aux corrections et à la surveillance.

L'évaluation pédagogique

Un dernier élément doit être étudié pour compléter cet aperçu de la situation du professeur comme employé ; il s'agit de l'évaluation pédagogique. La C.E.C.M. a en effet prévu un système d'évaluation qui lui permet de contrôler l'activité de ses employés et de justifier, tout au moins théoriquement, sa politique de promotions, de mutations, de renvois. Cette appréciation est donc une norme officielle, institutionalisée de l'organisation scolaire. On sait que le (la) directeur (trice) d'école en est responsable. Disons tout d'abord que ce système d'évaluation n'est pas considéré comme important par l'ensemble des professeurs. Ce qui s'explique si on rappelle que le personnel de l'élémentaire aspire peu aux promotions et que les congédiements sont rares à la C.E.C.M. Néanmoins, 62% des professeurs admettent la nécessité de cette "tradition" mais comme parmi ceux-ci, un certain nombre (35%) souhaite qu'elle se continue selon des modalités différentes, il appert que seulement 40% des professeurs voudraient que la formule actuelle demeure inchangée. Par ailleurs les professeurs sont d'avis, en majorité, que la direction d'école conserve cette responsabilité ; un bon nombre souhaite que cette responsabilité soit partagée avec le professeur concerné. De plus, on semble désirer, dans l'ensemble, que les critères actuellement jugés comme importants le deviennent encore plus tandis que ceux qui le sont moins le deviennent encore moins. En somme nous avons ici une autre manifestation que l'ensemble du personnel de l'élémentaire accepte les normes officielles propres à son milieu de travail.

Bilan

Si on tente de résumer l'évaluation globale que les professeurs font de leur rôle d'employé, nous pouvons avancer que le bilan de cette situation est plutôt positif. Le seul aspect négatif de cet ensemble paraît être le désaccord où se trouvent les professeurs par rapport au statut qu'on leur accorde dans l'organisation scolaire et le statut qu'ils croient mériter. Par ailleurs, les principales normes institutionnelles de la C.E.C.M., promotions, salaires, règlements-horaires, évaluation pédagogique ne semblent pas constituer une pierre d'achoppement pour l'ensemble du personnel enseignant à l'élémentaire et les critiques formulées par les personnes interrogées restent le fait de minorités ou ne concernent que des aspects secondaires des points discutés. Cette acceptation presque générale des normes de la C.E.C.M. serait-elle une forme d'indifférence ? On pourrait plutôt croire que l'ensemble du personnel de l'élémentaire ne se trouve pas impliqué personnellement à ce niveau des structures de l'organisation scolaire, la véritable implication se situant au niveau du milieu de travail plus concret qu'il représente : l'école. C'est à ce nouvel aspect de la tâche que nous en arrivons maintenant.

ur le professeur, l'école est donc le dre où il accomplit quotidiennement sa he. Dans ce cadre, il a à entretenir un emble de relations avec les différents teurs de la scène scolaire. Pour lui, cole représente donc d'abord une ction, des collègues, des structures ales d'organisation interne, des élèves par ricochet, des parents d'élèves. us chercherons à connaître le sentiment lus général des professeurs sur ces upes afin d'évaluer leur opinion quant à r milieu immédiat de travail. Cependant, us n'aborderons pas ici les relations c les élèves puisqu'elles touchent ctement le rôle spécifique d'enseignant. n sera question dans la section vante.

s relations avec la direction

cole constitue un groupe de travail cé sous l'autorité de la direction. Pour professeurs, cette direction représente torité la plus immédiate, avec laquelle transigent directement, voire quotinnement, car c'est à elle qu'ils sont ponsables du travail accompli en sse. Il nous a donc paru important de r si la façon avec laquelle la direction complissait son rôle correspondait attentes des professeurs. Précisons bord que l'ensemble des enseignants ibue une importance notable à la lité de leurs relations avec la direction. plus, il ressort de nos observations que personnel souhaiterait que la direction inisse son rôle d'une façon assez large, st-à-dire qu'elle s'occupe de l'administration et de la discipline, mais également de l'animation pédagogique, en nnant une importance égale à chacun ces aspects. En réalité, 51% des fesseurs estiment que c'est justement cette façon que la direction accomplit rôle.

rimoins, il semble que des professeurs haitent des transformations dans la ception que la direction a de son rôle. si, 72% souhaiteraient que la direction orde une importance égale aux trois cts de son rôle. Ensuite, lorsque ains professeurs désirent qu'un aspect soit favorisé par rapport aux autres, ils estiment que cet aspect, contrairement à ce qui se fait maintenant, devrait être l'animation de l'enseignement, et non pas les questions administratives. Ce souhait nous semble assez significatif : il laisse entendre que les professeurs désirent associer de plus près la direction à leur tâche spécifique d'enseignement. Enfin, plus de 80% des professeurs estiment qu'ils pourraient le plus souvent compter sur l'aide de la direction dans les cas de discipline en classe ou de différends avec les parents. De même, près de 90% se sentent soutenus et encouragés par la direction, lorsqu'ils jugent bon de prendre des initiatives d'ordre pédagogique ou disciplinaire. Tout compte fait, nous croyons que, actuellement, les relations des professeurs avec leurs directions respectives ne sont pas très conflictuelles.

Les relations avec les collègues

En fait, l'organisation même du travail, dans l'enseignement élémentaire, horaire strict, responsabilité d'une classe, favorise l'intensité des relations avec la direction tandis qu'elle réduit les possibilités de contacts avec les collègues. Par ailleurs, la nature même de la fonction, à savoir, la présence continuelle des enfants peut susciter un plus grand désir d'échanges avec ses pairs, quand ce ne serait que pour se retrouver entre adultes. C'est donc dans ce contexte qu'il faut examiner les relations des professeurs entre eux.

D'une façon générale, on peut qualifier ces relations de bonnes. Ainsi, près de 47% des professeurs ont l'habitude de prendre le repas du midi avec des collègues. De même, 64% d'entre eux consacrent 30 minutes ou moins à la conversation avec des collègues, les plus longues conversations étant le fait des professeurs les moins expérimentés. Si l'on passe à un aspect plus strictement professionnel de ces relations, on observe que la moitié des professeurs voudraient parler davantage avec leurs collègues de sujets concernant directement leur travail, leur profession. Dans ces échanges, s'ils souhaitent plutôt un cadre formel de réunion pour discuter de questions pédagogiques, tels que les méthodes, les programmes et les manuels d'enseignement, ils semblent préférer les conversations informelles lorsqu'il s'agit de sujets impliquant leurs relations avec les parents, les élèves, la direction, la C.E.C.M.

Par ailleurs, si les professeurs ont en général très bonne opinion des qualités professionnelles de leurs collègues, sauf dans certains cas en ce qui concerne la connaissance des méthodes actives, ils sont beaucoup plus réticents quant à la collaboration éventuelle de leurs confrères. Dans le cas d'une initiative d'ordre pédagogique ou disciplinaire, ils se sentent soutenus et encouragés davantage par la direction que par leurs propres collègues. Nous croyons donc que tous ces indices nous permettent de soumettre que le professeur est relativement isolé devant sa tâche et qu'il se trouve plus ou moins en compétition avec ses collègues sur le plan professionnel. En somme, si les relations entre collègues sont bonnes, on perçoit qu'elles ne le demeurent qu'en autant que chaque individu ne se sent pas jugé personnellement dans l'exercice de sa fonction.

Le conseil d'école

Depuis 1967, existe une nouvelle structure administrative, le Conseil d'école, qui permet aux professeurs de participer davantage aux décisions administratives, disciplinaires et pédagogiques qui concernent leur école. Les professeurs approuvent dans une proportion de 91% l'existence du Conseil d'école, mais un bon nombre d'entre eux auraient refusé d'être membres si on le leur avait proposé. De plus, l'analyse a démontré que les instituteurs avaient été plus nombreux à en faire partie, et cela, en dépit du fait que les institutrices sont largement majoritaires dans la profession. Nous retrouvons ici le phénomène plus général de la femme

Tableau 5

Participation des professeurs au Conseil d'école

Participation	Hommes %	Femmes %	Religieuses %	Ensem
N'ont pas été membres avant septembre 1968	48 (103)	62 (701)	82 (44)	(8
Ne sont pas membres pour l'année 1968-1969	57 (112)	78 (748)	94 (50)	(9
Refuseraient d'être membres en 1968-1969	40 (63)	55 (577)	51 (365)	(6

au travail, la collectivité ne permettant pas facilement à la femme de se définir comme "professionnelle" et conséquemment, de jouer un rôle à l'intérieur de sa profession. (Voir **Tableau 5**).

Néanmoins, on peut dire que dans l'ensemble, les professeurs ne portent pas un jugement négatif sur cette forme de participation. En effet, dans des proportions variant de 71% à 86%, selon le cas, ils jugent que la direction a tenu compte des suggestions du Conseil d'école concernant l'administration de l'école, son organisation et la pédagogie. Et c'est dans des proportions un peu moins élevées, de 57% à 78% qu'ils estiment que le Conseil d'école leur a permis de faire valoir leur point de vue. Néanmoins, il est intéressant de noter que les professeurs optent plus volontiers pour une décision prise collégialement par la direction de l'école et tout son personnel en ce qui concerne l'administration de l'école, plutôt que pour une décision prise par le Conseil d'école.

Autrement dit, on ne semble pas désireux d'étendre les pouvoirs du Conseil d'école. On pourrait donc penser que cette nouvelle structure n'est pas encore parfaitement intégrée à la vie de l'école.

Relations avec les parents

Dans le cadre de leur milieu de travail, les professeurs ont un certain nombre de contacts à entretenir avec les parents de leurs élèves[1]. On tend en réalité à obtenir la participation des parents aux objectifs de l'école. Toutefois, comme le professeur représente le spécialiste, le professionnel, on comprend qu'une certaine ambiguité puisse marquer cette relation.

(1) Rappelons ici que les relations avec les élèves seront traitées dans la section suivante.

De fait, il semble que l'ensemble des professeurs soient portés à accorder u place plutôt périphérique au rôle des parents dans la tâche de l'enseigneme Par exemple, dans l'évaluation de l'im tance de différents aspects de leur tâc les enseignants ont indiqué que les po bilités de rencontrer les parents leur importaient relativement peu. Par ailleu parmi les critères que la direction devr utiliser pour évaluer le professeur, les relations avec les parents étaient le cri le moins important. Cependant, au moment de fournir une explication sur faible rendement de leurs élèves en cl les professeurs invoquaient surtout de facteurs d'ordre familial.

Ne pouvant étudier directement l'ambi guité des rapports parents-maîtres, no analyse a tenté de connaître l'opinion professeurs sur ces relations, telles qu sont actuellement institutionalisées. Ainsi, les professeurs jugent que les re contres avec les parents pour la remise des bulletins doivent être maintenues. Seulement 14% ne sont pas favorable à ces rencontres. Ils estiment que dan l'ensemble, ces rencontres leur perme

mieux connaitre un certain nombre de
rs élèves et influencent positivement
endement scolaire des élèves. De plus,
% des professeurs approuveraient
xistence d'autres types de rencontre.
l'agit toujours, dans un cas comme
ns l'autre, de rencontres relativement
u fréquentes, soit, au rythme de 2 ou 3
s par année. L'analyse a également
montré que les professeurs les plus
périmentés étaient proportionnellement
s nombreux à apprécier ces rencontres
à en reconnaitre les avantages pédago-
ques ; en même temps, ce groupe de
ofesseurs était proportionnellement
s nombreux à douter de l'utilité d'aug-
nter la fréquence des rencontres
ents-maitres.

lan

qui semble se dégager de cette situa-
n, c'est la place relativement limitée des
tions du professeur avec les autres
ultes qui concourent à son activité
dagogique. Nous en avons un premier
ice dans les rapports de chacun avec
utorité ou avec les collègues. En effet,
st moins auprès de ses collègues
auprès de la direction que le professeur
it pouvoir chercher et obtenir un
utien. On peut même se demander si
ésir, formulé par certains, que la direc-
n assume plus largement son rôle péda
gique, n'est pas lié à cette attitude.
de et les échanges sur le plan de la
dagogie se feraient davantage selon
relation verticale (Direction-profes-
r) que selon une relation horizontale
llègue à collègue). Nous l'avons déjà
ligné, les structures mêmes de l'orga-
tion scolaire expliquent en partie ce
énomène : d'une part, le professeur est
ique responsable de sa classe face à
irection ; d'autre part, le titulaire se
ve plus ou moins en compétition avec
collègues également responsables
ne unité administrative et pédagogique,
classe. Nous croyons, par ailleurs,
ce mode d'organisation place le
fesseur dans une situation relativement
nérable vis-à-vis de la direction. Dans
e perspective, on aurait pu s'attendre
que les professeurs souhaitent que
le de la direction soit plus spécifique,
circonscrit. De même, on aurait pu
tendre à ce que la participation à une
ne intermédiaire d'autorité, le Conseil
cole, soit recherchée et effective. Or,
on l'a vu, les professeurs souhaitent que
le rôle de la direction soit très large, et ils
sont plutôt réticents, surtout dans le cas
des institutrices, à faire partie du Conseil
d'école. Ceci constitue, à notre sens, un
deuxième indice de l'hermétisme dans
lequel s'exerce la fonction d'enseignant.
Un dernier indice nous est fourni par l'atti-
tude des professeurs en tout ce qui a
trait aux rencontres parents-maitres,
rencontres qu'on est porté à limiter quanti-
tativement. Somme toute, le professeur,
dans son école, se percevait surtout
comme un enseignant, le plus souvent
seul, devant la tâche à accomplir.

Au fond, ce qui définit le mieux le personnel
de l'élémentaire c'est l'importance qu'il
accorde à son mandat d'enseignant. On
le comprend sans peine, c'est en effet ce
qui conditionne toute sa vie de travailleur.
Tout au long de notre enquête, on a pu
voir que c'est à ce qui se passe dans leur
classe que les professeurs accordent le
plus d'importance.

Ceci dit, précisons les principales impli-
cations de ce rôle fondamental. Il convient
d'abord de s'arrêter à la conception que
les professeurs se font de leur rôle. Ensuite,
nous pourrons étudier les opinions des
professeurs sur leurs conditions de travail :
locaux, techniques d'enseignement,
spécialisation ainsi que sur les tâches
complémentaires liées à l'enseignement.
Il nous sera alors possible de décrire les
relations maitres-élèves et d'en observer
les multiples aspects.

Conception générale de leur rôle par les professeurs

L'enseignement comporte des objectifs
complexes qu'on peut résumer ainsi :
transmission des normes morales de la
collectivité ambiante et transmission
d'habiletés techniques et de connaissances.
C'est en ce sens que l'école est considérée
comme un agent puissant de socialisation.
L'enseignant, pour sa part, y trouve un
double rôle : d'abord former des person-
nalités et ensuite, transmettre des con-
naissances. Par ailleurs, l'école, au sens
large, étant constituée selon une hiérarchie
de niveaux successifs, chacun de ces
niveaux se trouve plus ou moins doté d'un
but spécifique, spécificité qui semble
actuellement en voie de définition pour le
niveau élémentaire.

En regard de ces quelques remarques, le
personnel de l'élémentaire a été appelé
à se prononcer sur la conception qu'il
avait de son rôle. Il est apparu que 72%
de la population interrogée estime qu'elle
doit accorder une importance égale à la
formation de la personnalité et à la
transmission des connaissances. De plus,
23% croit qu'il faut accorder une impor-
tance plus grande à la formation de la
personnalité, opinion proportionnellement
plus répandue chez les instituteurs, ce
qui laisse à penser que le personnel
masculin attribue plus volontiers à l'ensei-
gnement de niveau élémentaire une fonc-

tion spécifique. En cela, ils nous apparaissent conscients de la hiérarchie des niveaux d'enseignement en même temps que plus enclins à vouloir revendiquer, pour l'enseignement à l'élémentaire, une fonction qui lui appartiendrait en propre et qui lui assurerait un meilleur statut, ce qui n'est pas le cas des institutrices. Ils seraient donc, on l'a vu en analysant d'autres points, plus "professionalisés" que les institutrices. Celles-ci formant la majorité de la population interrogée, il ne nous paraît donc pas, dans l'ensemble, que le personnel de l'élémentaire se fasse un problème de savoir s'il doit, plus ou moins, transmettre des connaissances, ou, plus ou moins, former des personnalités. On semble plutôt reconnaître les normes idéales de la collectivité, s'y référant dans la définition de son rôle d'enseignant.

Ajoutons cependant ceci : quand ils tiennent compte de leurs conditions de travail[1], ou encore quand ils considèrent les attentes des parents sur cette question, dans 50% des cas, les professeurs estiment qu'ils doivent accorder, dans les faits, plus d'importance à la transmission des connaissances qu'à la formation des personnalités. Autrement dit, les circonstances actuelles ne permettraient pas à l'enseignant du niveau élémentaire, de remplir adéquatement le rôle qu'il se fixe en théorie.

Les locaux

Il est donc intéressant d'examiner quelles sont ces conditions de travail. Voyons d'abord l'aménagement des lieux de travail. Sans leur donner une importance déterminante, il est de sens commun que les conditions physiques des lieux dans lesquels s'accomplit le travail influencent ce travail et le moral de ceux qui ont à l'accomplir. Sur cette question, l'analyse démontre que 93% des professeurs considèrent que leur salle de classe est suffisamment éclairée, 80% jugent qu'elle est suffisamment aérée mais seulement 62% estiment qu'elle est assez vaste. En ce qui concerne les locaux annexes, 97% des maîtres enseignent dans des écoles où on dispose d'une salle réservée aux professeurs ; cependant, 35% d'entre eux estiment qu'elle n'est pas convenable.

De plus, seule une petite proportion de professeurs, 27% peuvent consulter une bibliothèque pour les professeurs. Au total, les professeurs semblent donc désirer une amélioration des aménagements physiques de leurs lieux de travail.

Les techniques d'enseignement

Passons maintenant à un élément relié plus directement au travail de l'enseignement : les techniques pédagogiques. Cet aspect du travail revêt une importance particulière : à certains égards, c'est par la maîtrise des techniques d'enseignement que le professeur peut être considéré comme un spécialiste. Le fait d'enseigner a longtemps été considéré comme un "talent naturel". Ce n'est plus tout à fait vrai aujourd'hui. En effet, si la façon d'enseigner relève toujours des qualités individuelles des professeurs, elle dépend de plus en plus, d'autre part, de méthodes, de techniques, de principes dont l'ensemble forme la pédagogie.

Notre enquête a révélé que, dans l'ensemble, les professeurs de l'élémentaire considéraient favorablement plusieurs techniques qu'on peut associer au renouveau pédagogique. Ainsi, ils approuvent dans une proportion de 97%, l'utilisation des méthodes audio-visuelles et les périodes d'activités dirigées et dans une proportion de 71% accepteraient la rotation des professeurs. Mais qu'en est-il dans les faits ? D'abord, les professeurs affirment faire usage des techniques audio-visuelles quand les instruments (magnétophone, télévision, projecteur, radio) sont à leur disposition et en fonction des besoins, si l'on en juge par les grandes variations dans leur utilisation selon les degrés enseignés. Ensuite, plus de 80% des enseignants ont déjà fait l'expérience des activités dirigées, mais 83% d'entre eux considèrent que cette méthode d'enseignement augmente le temps consacré à la préparation de classe. Enfin, 35% ont expérimenté la rotation des professeurs. Mentionnons cependant ici que les professeurs plus expérimentés sont moins favorables à cette formule pédagogique, alléguant qu'elle empêche une bonne connaissance des élèves.

Ainsi donc, dans la mesure où, dans le cadre de l'enquête, il était possible de connaître les opinions des professeurs la réforme pédagogique actuelle, il ser valable de soumettre que les professeu de l'élémentaire offrent peu de résistar à cette réforme.

La spécialisation

On sait que l'enseignement, à des nive supérieurs, est maintenant spécialisé, niveau élémentaire il n'en est pas ains Le professeur, sauf exception, enseign la plupart des matières au programme. A cet égard, il est fort possible que certains s'attendent à ce que l'enseign ment élémentaire devienne de plus en plus le fait de spécialistes. Qu'en pens les professeurs ?

Ils sont presque unanimes pour recon naître que l'enseignement de la langue parlée et écrite, ainsi que celui des ma matiques, revient au titulaire. En fait, il définissent ici le noeud de leur tâche, qu'ils font de fait, ce à quoi ils attribue de l'importance, ce à quoi l'organisatio scolaire elle-même attache de l'import Il apparaît assez clairement au graphiq que plus un enseignement demande d habiletés propres, plus on veut l'attrib à un spécialiste et que plus un enseign ment a une importance fondamentale, plus on veut le laisser au titulaire. En revanche, un nombre plus ou moins important de professeurs considèrent les autres matières devraient être conf à des spécialistes. Il nous semble même que les professeurs ne souhaite pas une véritable spécialisation, qu'ils désirent plutôt être dégagés des ensei gnements qui leur causent des difficul les efforts de préparation ne correspo pas à la place que ces enseignements occupent dans la hiérarchie des matié

On constate donc ici que les professe bien qu'ils aient attribué une importan égale à la formation de la personnalité et à la transmission des connaissances ne peuvent, dans la réalité, éviter la tâc de donner aux enfants les instruments base de toute formation intellectuelle la connaissance des deux véhicules fondamentaux de communication, la

(1) Par conditions de travail, nous entendons l'ensemble de tout ce qui constitue la fonction d'enseignant : locaux, normes administratives, techniques, programmes et manuels d'enseignement.

aphique 5

oportion des professeurs qui accepteraient d'assumer l'enseignement s diverses matières de l'élémentaire

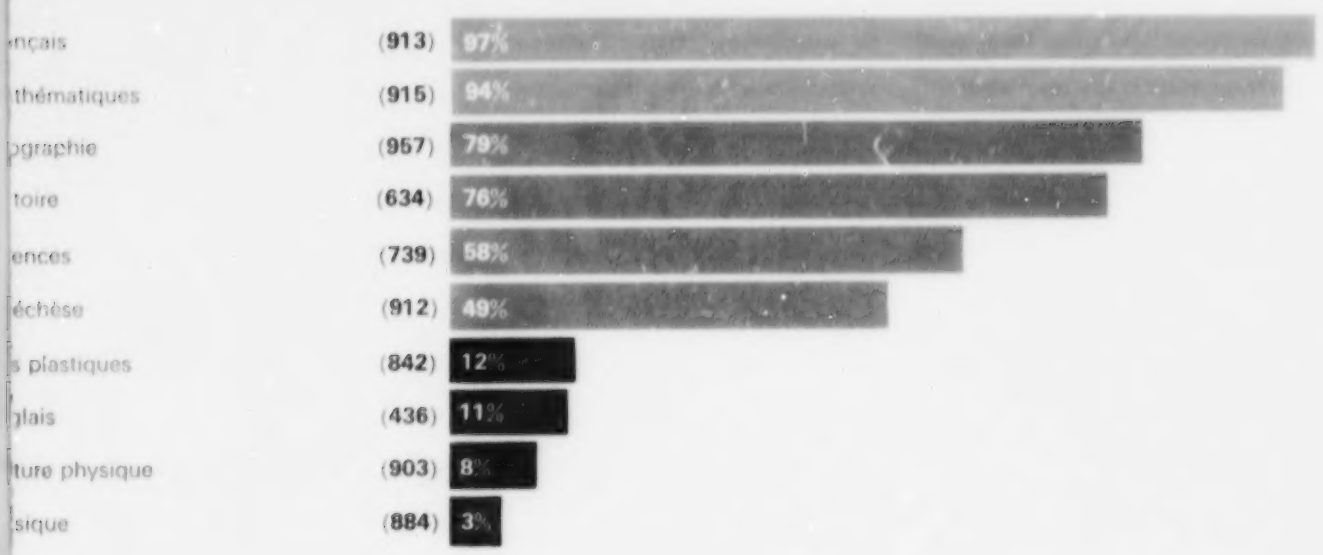

gue et la mathématique. On pourrait poser là-dessus que, confier à des cialistes certains enseignements, nd on conserve pour soi ceux qui nent, constitue une façon indirecte de donner une place plus élevée dans la rarchie scolaire.

s tâches complémentaires

faisant, les professeurs de l'élémentaire s rappellent que dans le monde du vail, les gens font des distinctions tiles entre les secteurs "nobles" et les teurs moins "nobles" de leur tâche. ésirent en général que ces derniers nt confiés à d'autres. C'est ce qui ort encore davantage quand on con- re l'opinion des professeurs à l'endroit tâches complémentaires de l'ensei- ment.

effet, à ce niveau, les surveillances, corrections, les compilations de notes t toujours assumées par les maitres -mêmes. Nous voyons ainsi que 83% professeurs préféreraient être déchar- des surveillances du matin et du midi; 6 ont cette opinion pour la surveillance récréations et 44% préfèrent laisser à d'autres le soin de compiler leurs notes. Mentionnons toutefois que dans une proportion de 96%, ils tiennent à exécuter eux-mêmes leurs corrections, ce qui se comprend au niveau élémentaire, le diagnostic pédagogique et l'enseignement correctif n'étant possibles qu'en regard de la supervision des "devoirs". On est alors davantage fondé de penser qu'à l'endroit de diverses obligations constitutives de leur tâche, les professeurs distinguent vraiment entre ce qui est spécifique à l'enseignement et ce qui ne l'est pas. Comme cela s'est présenté pour d'autres occupations, ils formulent facilement la demande qu'un personnel auxiliaire s'occupe de tout ce qu'ils considèrent comme moins "professionnel".

Notre analyse a démontré qu'un certain nombre de professeurs estiment que plusieurs de leurs élèves ont des problèmes émotifs assez graves pour que ces enfants soient placés dans une classe spéciale. Si 34% des professeurs estiment qu'ils ont peu d'élèves se classant dans cette catégorie, 30% des professeurs affirment que 10% et plus de leurs élèves mériteraient d'être placés dans une classe spéciale à cause de problèmes émotifs. Ces maitres appartiennent plutôt au groupe des enseignants qui ont une brève expérience de travail. Il nous semble valable de rapprocher cette opinion de nos propos antérieurs, à savoir que l'enseignement au niveau élémentaire tend à se professionaliser en particulier chez les éléments les plus jeunes. Cette professionalisation signifierait ici qu'on désire partager ses responsabilités avec d'autres groupes spécialisés, afin d'assurer un meilleur rendement. Cette attitude, au demeurant, est typique de tous les milieux professionnels aujourd'hui.

Les relations avec les élèves

Ces propos nous amènent à traiter du dernier aspect du rôle de l'enseignant, celui des relations avec les élèves. Agir chaque jour auprès d'une trentaine d'enfants à titre de professeur, de surveillant, de maitre de discipline, d'organisateur d'activités et de meneur de groupe est une fonction particulièrement difficile.

Les professeurs l'ont exprimé eux-mêmes sans détour.

En second lieu les professeurs considèrent dans une proportion de 87% que leurs élèves ne donnent pas leur plein rendement scolaire. Ajoutons qu'appelés à préciser leurs principales difficultés, ils affirment que pour une bonne partie de leurs élèves, ces difficultés sont, dans l'ordre, l'inattention en classe, les difficultés d'apprentissage, le manque de goût pour le travail scolaire et les problèmes de discipline.

Cependant, les professeurs ne considèrent pas porter eux-mêmes la responsabilité de cette situation. En effet, seulement 8% des professeurs invoquent la préparation inadéquate du personnel enseignant pour expliquer cet état de choses. Mais la proportion monte à 65% en moyenne, pour invoquer divers motifs d'ordre familial. Par ailleurs 42% des professeurs invoquent la raison du trop grand nombre d'élèves dans la classe et 25% parlent des changements trop rapides dans le secteur de l'éducation. Fait significatif, les professeurs sont d'avis que ces difficultés, en particulier l'inattention en classe et le manque de goût pour le travail scolaire sont plus répandus dans les degrés supérieurs que dans les inférieurs. Bref, les relations avec les élèves se font de plus en plus tendues au fur et à mesure que l'on monte les degrés de l'enseignement élémentaire. Un groupe de maîtres voit sa tâche particulièrement ardue : il s'agit des professeurs de 6e et 7e année qui enseignent à des classes de garçons. Comme 50% des instituteurs jugent que leurs élèves viennent d'un milieu familial défavorisé et comme on sait, par ailleurs, que la grande majorité des instituteurs enseignent à ces deux degrés du niveau élémentaire, on est en droit de penser que la conjonction de ces trois éléments, milieu social, sexe masculin des élèves et degré enseigné (6e et 7e), constitue une réalité sociale et culturelle particulièrement difficile pour les enseignants.

Tout à l'opposé, les relations maîtres-élèves sont appréciées davantage par les professeurs de première année et par ceux de la sixième de transition. Dans ces deux cas, il nous semble qu'un préjugé favorable existe à l'endroit des enfants regroupés dans ces classes. En ce qui concerne la première année, les enfants ne sont pas encore perçus entièrement comme des élèves et conséquemment, ne sont pas jugés comme tels. On admet, en somme, que leur conduite ne soit pas entièrement conforme au modèle de l'élève-type. En ce qui concerne les enfants de la sixième de transition, le jugement qu'on porte sur eux est positif parce que ce sont des écoliers que le système scolaire définit positivement et, par suite, leur conduite est rarement jugée défavorablement parce qu'elle est perçue, au départ, comme conforme aux attentes.

Bilan

Si maintenant on veut résumer en une seule perception globable les divers éléments de la tâche d'enseignant, il nous semble qu'on peut parler d'une grande lucidité à l'égard des nombreuses difficultés inhérentes à leur tâche. Ces difficultés sont de nature fort différentes, tantôt matérielles, tantôt psychologiques, tantôt pédagogiques, tantôt intellectuelles, tantôt institutionnelles ou sociales, et elles jouent vraisemblablement à des degrés divers pour chaque individu. On l'a vu, les professeurs sont peu portés à mettre en doute leur savoir-faire et les motifs principaux qu'ils invoquent pour expliquer leurs difficultés s'adressent surtout à la famille qui ne les soutient pas suffisamment dans leurs efforts. On peut le penser et la preuve objective pourrait en être faite ; mais pour nous, il serait plus valable de soutenir que ces difficultés sont le lot de tous les agents de socialisation. Il nous semble également que le fait que l'enseignement à l'élémentaire soit en voie de se redéfinir n'est pas indifférent au climat de malaise perçu par les professeurs. On l'a mentionné à quelques reprises, leur désir de se considérer comme des professionnels les porte à rejeter un certain nombre de fonctions secondaires qui faisaient partie traditionnellement de leur tâche. C'est à l'examen de ce rôle de "professionnel" que nous voulons nous arrêter maintenant.

us venons de le voir, une partie des
fesseurs de l'élémentaire tend à se
enter à titre d'expert dans l'organi-
on scolaire. Ainsi, on souhaite se
rver les tâches spécifiques à son
naine d'expertise et on désire remettre
autres tâches, soit à des spécialistes,
à un personnel auxiliaire, selon le cas.
s ces aspirations professionnelles ne
ncident pas toujours avec les données
crètes de la tâche. La profession
rche à établir ses propres normes qui
ent plus ou moins en conflit avec les
mes de l'organisation. Et si le maître
une certaine loyauté à son employeur,
E.C.M., il a également un attachement
monde professionnel auquel il appar-
t, en particulier à l'association syndi-
et professionnelle qui le représente,
iance.

t donc là un élément de la situation à
nir en raison même de ses implications
les attitudes du professeur vis-à-vis
che. Si nous rappelons que, d'une
, les professions tendent à définir
-mêmes les cadres et les règlements
es régissent et que, d'autre part, le
me scolaire actuel impose aux ensei-
nts la majeure partie des normes qui
nissent leur travail, on voit ainsi dans
le perspective plus générale nous
ons situer la présente section.

articipation à l'Alliance

ons d'abord quel statut les professeurs
élémentaire ont à l'intérieur même
profession enseignante et plus spéci-
ement à l'intérieur de l'Alliance. Pour
part, les professeurs de l'élémentaire
nt que cette association syndicale et
essionnelle est le groupe dans le
me scolaire qui leur attribue le plus
tatut. En fait, ils estiment qu'elle leur
rde un statut presque équivalent à
des professeurs du secondaire. En
l'Alliance se distingue nettement de
E.C.M., des professeurs du secondaire
public en général, qui eux, selon les
sseurs de l'élémentaire, donnent aux
sseurs du secondaire un statut
rieur au leur. Cependant on ne dira
que les professeurs de l'élémentaire
ntent complètement soutenus par
association professionnelle. En effet,
à la question de savoir à qui l'Alliance accorde le plus d'attention dans ses revendications, 45% des professeurs répondent qu'elle accorde plus d'attention aux professeurs du secondaire. Il y a donc une bonne proportion d'entre eux qui ont le sentiment de constituer un groupe de seconde importance dans leur association.

Cette dernière opinion ne dépend ni de l'expérience, ni de la scolarité, ni du sexe des répondants. C'est-à-dire qu'elle ne semble pas le fait d'une catégorie particulière d'enseignants. Précisons ici qu'il s'agit d'une perception des enseignants du niveau élémentaire que rien, dans l'enquête, ne nous permettait de contrôler. Pour expliquer une pareille opinion, on peut faire l'hypothèse que l'Alliance, comme organisme administratif, soit sous le contrôle des enseignants du secondaire et qu'ainsi ses visées politiques seraient orientées en fonction même des objectifs professionnels du niveau secondaire. De plus, comme semblent le confirmer des observations mentionnées ci-après, la participation syndicale serait surtout le fait des hommes, soit de personnes dont les aspirations professionnelles sont admises par la société et basées sur les intérêts à longs termes de ceux qui font de l'enseignement une carrière. Selon ces hypothèses, le personnel enseignant du niveau élémentaire se sent inadéquatement représenté par son association.

Cette dernière observation sur la place faite aux professeurs de l'élémentaire peut être en partie cause et effet du peu d'intérêt que ceux-ci montrent à participer activement à la vie de l'Alliance. En effet, plus de 80% d'entre eux affirment qu'ils auraient refusé, si on leur en avait offert la possibilité, soit d'être délégués de leur école, soit d'être membre d'un comité de cette association. La participation à l'Alliance est surtout le fait des professeurs masculins, et des enseignants dont la scolarité est la plus élevée. Soulignons que ces deux facteurs de participation sont liés, les instituteurs ayant une scolarité plus élevée que les autres catégories de professeurs. Par ailleurs on notera que nous retrouvons ici l'attitude générale des institutrices qui semblent encore une fois se situer en retrait par rapport à leur profession.

Ce type de participation et ce sentiment d'être mal soutenus par l'Alliance ne signifient pas que les enseignants n'adhèrent pas aux principales normes professionnelles que défend cette association. Précisons que nous n'avons pas cherché systématiquement à évaluer la concordance entre les normes professionnelles qui sont acceptées par les professeurs de l'élémentaire et celles que propose l'Alliance. Il est malgré tout possible de constater qu'elles semblent concorder en bonne partie. Par exemple, parmi une liste de sept types de revendications ou d'objectifs syndicaux, les professeurs de l'élémentaire ont placé en priorité le droit de participation aux décisions de caractère pédagogique et ensuite l'obtention de facilités de recyclage, deux objectifs en faveur desquels le syndicalisme enseignant a beaucoup insisté au cours des dernières négociations.

La participation aux décisions

Si les professeurs fixent de tels objectifs à leur association, on a pu, par ailleurs, constater à l'occasion d'autres questions plus spécifiques concernant leur tâche, qu'ils ont une certaine conception de leur statut professionnel qui les amène à revendiquer une place nouvelle ou différente de celle qui est la leur dans le système actuel. Ceci se manifeste par une volonté de participation plus grande aux décisions d'ordre administratif et pédagogique. Pour ce qui est des décisions administratives concernant l'école, ils souhaiteraient en majorité que ces décisions soient prises conjointement par la direction et l'ensemble des professeurs : 82% désirent participer avec la direction à l'établissements des règlements de l'école concernant la distribution des élèves dans les classes, l'attribution des degrés aux professeurs, la répartition des tâches de l'école et les règlements concernant les maîtres ; enfin cette proportion baisse à 64% pour ce qui regarde l'assignation des locaux de classe aux professeurs. En fait, on peut penser que les professeurs désirent exercer un certain contrôle mais qu'ils ne mettent pas pour cela en cause, la hiérarchie scolaire actuelle.

Au sujet des décisions d'ordre pédagogique, qui sont, traditionnellement, le fait du ministère de l'Éducation ou de la C.E.C.M., ils souhaiteraient qu'elles soient prises par des professeurs, et non par des administrateurs. Sur cette question, les proportions de professeurs qui souhaiteraient participer aux décisions sont moins fortes, à savoir : 58% désirent choisir les manuels scolaires ; 57% désirent décider de la répartition des matières au programme ; 52% désirent choisir les matières au programme ; 48% désirent choisir le programme d'enseignement. Il est intéressant de noter en dernier lieu que, sur cette question des décisions pédagogiques, seulement 1% des maîtres attribue un pouvoir de décision à l'Alliance. On peut certes conclure de ce qui précède que les professeurs témoignent de leurs intérêts professionnels, mais vraisemblablement aussi des coûts qu'ils doivent assumer par suite de décisions qui ne tiennent pas toujours compte des problèmes pratiques auxquels ils doivent apporter des solutions quotidiennes. En somme, les professeurs manifestent le désir d'agir directement en tout ce qui regarde ces questions importantes les concernant.

Bilan

Il reste que ces aspirations professionnelles manifestées par une bonne partie des enseignants ne semblent pas encore donner lieu à une prise en main collective de leur situation et se prolonger dans une participation plus active à certains mécanismes institutionnels de participation. Ainsi on a vu précédemment[1] qu'ils ne souhaitaient pas élargir les responsabilités du Conseil d'école avec lequel, d'ailleurs, ils étaient peu enclins à collaborer activement et nous venons de constater que la même attitude se retrouve à l'égard de l'Alliance. Bref il semble que l'on veuille transiger directement avec les autorités sans utiliser les canaux prévus par l'organisation scolaire.

En fait, les institutrices, et elles sont en majorité au primaire, n'ont pas d'intérêts aussi précis que leurs confrères sur le plan professionnel, et leur expérience les porte à définir leur tâche par rapport à ce qu'elle est et non pas rapport à ce qu'elle devrait être. Nous pensons ici qu'au niveau élémentaire surtout, les institutrices, conformément sans doute aux traits classiques de la femme dans la société, voient moins que les instituteurs l'enseignement comme une tâche professionnelle. Il s'agirait moins pour elles de donner un service d'expert et de rechercher ce statut social par la voie de diplômes et de promotions que d'agir de façon traditionnelle sans projet d'avenir. En dernière analyse, le caractère féminin de la profession d'enseignant à l'élémentaire expliquerait en partie la réticence à collaborer activement avec l'Alliance et l'imprécision des aspirations professionnelles du personnel enseignant à l'élémentaire.

bleau 6

ng accordé par les professeurs à sept professions, au point de vue du prestige

fessions	Rangs obtenus quant au prestige				Indice global de prestige
	1e, 2e, 3e Rang %	4e Rang %	5e, 6e, 7e Rang %	Pas de réponse %	%
decin	86	4	2	9	**93**
chologue	62	13	16	10	**76**
fesseur à la C.E.C.M.	69	14	8	10	**75**
vailleur social	30	27	33	10	**57**
rmière	21	15	43	10	**53**
liothécaire	3	4	83	10	**30**
nt d'Assurance	3	3	85	10	**22**

e: (915)

bus semble important d'être attentif différentes médiations qui existent e ce sous-système social que constitue ilieu de travail, et ce système plus e que représente la société. Dans les es précédentes, nous avons fait référe à la société à chaque fois que cela s est apparu opportun pour la comprésion de la situation du professeur et plication de certains de ses jugements son travail. Dans la présente section, s voulons rappeler un aspect du travail dépasse les cadres de l'organisation laire : il s'agit du statut que la société rde à cette profession qu'est l'enseiment au niveau élémentaire. Dans tout ème social, un mécanisme de différciation se produit et les membres des étés se classifient, s'attribuent des s, s'accordent des droits et des neurs, des privilèges différents. Dans e perspective, on comprend qu'être nbre d'une profession prestigieuse est source de gratification et influence les udes vis-à-vis de la tâche. On comd également que la réciproque est aussi vraie.

Le professeur dans la hiérarchie sociale

Quelle que soit l'importance qui est attribuée à l'enseignement au niveau élémentaire en termes d'idéaux sociaux, cette fonction représente, dans la réalité, un poste dont le prestige est relativement faible. On a déjà vu que les professeurs interrogés se percevaient au bas de l'échelle hiérarchique de l'organisation scolaire montréalaise. De même, ils sont conscients du peu de prestige que leur accorde la société. Plus de 30% d'entre eux estiment que le public leur accorde le statut de col blanc ou d'ouvrier spécialisé. Seulement 23% croient qu'on leur attribue le statut de professionnel. (Voir **Tableau 4**, ligne C, p. 16).

Le statut social désiré par les professeurs

Et pourtant, les professeurs de l'élémentaire s'attribuent eux-mêmes le statut de professionnel dans une proportion de 72%. En effet, l'enseignement n'est plus, comme autrefois, une activité en retrait située dans le sillage des institutions familiales et religieuses. Il se définit comme une activité autonome et ses membres se considèrent maintenant comme des professionnels au même titre que ceux des professions libérales. L'enseignement est devenu, nous l'avons vu dans la section précédente, une occupation engagée dans un mouvement de professionnalisation, ce que démontre le type actuel du syndicalisme enseignant.

Il est intéressant, dans cette perspective, d'observer les réponses des professeurs interrogés relativement au rang que le public devrait accorder, quant au prestige, à sept professions différentes. (L'enseignement à la C.E.C.M. faisait partie de ce groupe). Il est apparu qu'aux yeux des professeurs, ils devraient recevoir une place les situant dans la lignée professionnelle. Si, d'emblée, le médecin occupe le premier rang, le professeur de la C.E.C.M. occupe un rang particulièrement élevé, équivalent à celui du psychologue, et de plus, un rang beaucoup plus élevé que celui occupé par l'infirmière ou l'assistante sociale. Ces perceptions ne correspondent

Graphique 6

Les professeurs de l'élémentaire:
Un groupe en mobilité sociale

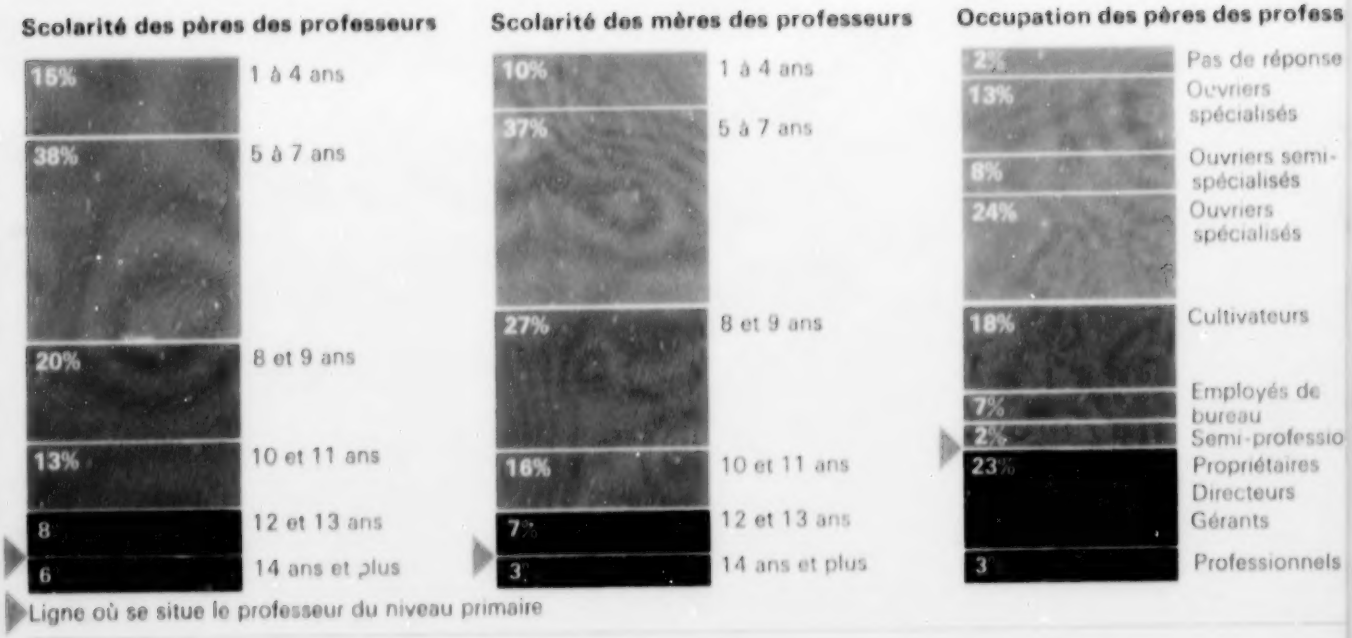

pas, il s'en faut, à ce qui s'observe dans la réalité, et, fait intéressant, l'enseignement élémentaire, profession féminine, se veut plus prestigieux que les autres professions traditionnellement féminines. Bref, il ressort que les attentes des enseignants, en ce qui concerne leur prestige auprès du public, sont fort élevées. (Voir **Tableau 6**).

Statut social et évaluation de la tâche
Le statut social peu élevé qu'on leur reconnait et les aspirations élevées qu'ils manifestent quant à ce statut pourraient constituer un élément défavorable dans la situation des professeurs de l'élémentaire. Cependant, cette privation de statut n'a pas toutes les conséquences négatives qu'elle pourrait avoir sur l'évaluation que font les professeurs de leur tâche. De leur propre aveu, cette question a pour eux peu d'importance. Il nous semble y avoir des raisons objectives à cela. D'abord, il faut rappeler encore une fois que la très grande majorité du personnel enseignant à ce niveau se recrute parmi les femmes. De façon générale dans notre société, les attentes, quant au statut social rattaché à l'exercice d'une profession, sont beaucoup moins élevées chez les femmes que chez les hommes. En second lieu, pour une bonne partie des professeurs, l'accès à l'enseignement constitue déjà une mobilité sociale ascendante si on compare leur situation à celle de leurs parents. En effet, si, dans une échelle d'occupations, l'emploi d'enseignant est situé au-dessus de fonctions telles que employé de bureau, vendeur, cultivateur, ouvrier (spécialisé, semi-spécialisé ou non-spécialisé) ; et si, d'autre part, on rappelle que le diplôme d'École normale est obtenu après un minimum de 13 années de scolarité, on peut affirmer que près de 70% de la population interrogée est en mobilité sociale par rapport à la situation professionnelle et académique de ses parents. (Voir **Graphique 5**). Enfin, à l'élémentaire, l'enseignement pour une proportion importante du personnel enseignant, constitue une occupation transitoire. Tous les cinq ans environ, la moitié des effectifs du personne enseignant à l'élémentaire est renouvelé.

Bilan
Les remarques qui précédent montrent les liens complexes par lesquels le professeur est rattaché à la société. On retiendra le professeur juge que la société ne lu accorde pas le statut qui lui revient m que, en raison même de certaines aut caractéristiques sociales du personne l'élémentaire, ce jugement de la socié semble avoir pour lui relativement peu d'importance.

Troisième partie : tisfaction au travail

-il possible, à ce stade de l'analyse, saisir quelle est la perception globale les enseignants se font de leur tâche ? ant d'y procéder, il convient de rappeler principaux points examinés ci-avant. tant qu'employés d'une organisation, professeurs de l'élémentaire semblent sfaits des principales normes institu- nelles qui les encadrent. En tant que mbres d'une école, les enseignants aissent apprécier le type de relations les unissent aux différents acteurs de cène scolaire ; mais l'école formant un eu de travail relativement fermé, ils etrouvent le plus souvent seuls devant âche à accomplir, ce qui semble d'ail- rs leur convenir. En tant qu'enseignant, sont remarquablement lucides en face difficultés inhérentes à leur travail et se considèrent bien préparés pour onter ces difficultés qu'ils expliquent. lleurs, par des causes extrascolaires. tant que professionnels, la majorité ne nble pas embarrassée par l'ambiguité leur rôle de membres d'une profession ergente qui revendique le statut d'ex- t dans l'organisation scolaire ; il appa- ici que les instituteurs diffèrent passa- ment sur ce point, de la majorité inine. Enfin, cette majorité féminine nble expliquer également que les fesseurs ne se formalisent pas du peu statut que leur accorde la société, ceci dépit de leur désir d'être considérés nme professionnels. Bref un bilan tement positif, vu sous cet angle.

tisfaction globale des professeurs

is ne l'oublions pas, tous ces aspects été séparés par souci de clarté et il porte maintenant de savoir jusqu'à quel nt, dans l'ensemble, le travail qu'ils t satisfait les professeurs. On comprend il s'agit là d'une mesure très générale ne peut servir que d'indication d'une tude globale vis-à-vis le travail. La stion que nous avons posée aux fesseurs quant au degré de satisfaction ait à la toute fin du questionnaire, nc, après qu'ils aient été obligés, en lque sorte, de se remémorer différents ects de leur tâche et de leur situation. ette question, une majorité d'ensei- nts, 66%, se sont déclarés très satisfaits satisfaits quant à leur travail et à ses rs aspects. Par ailleurs, seulement 6 se sont dits insatisfaits ou très tisfaits. Ces résultats concordent avec les observations résumées plus haut et suffisent déjà à nous permettre de juger que nous ne sommes pas devant une population insatisfaite dans l'ensemble.

Importance relative des divers éléments de la tâche

Il ne suffit pas de savoir si les professeurs ont une opinion plus ou moins favorable sur l'un ou l'autre aspect de leurs conditions de travail. Encore faut-il avoir une idée de l'importance que revêt à leurs yeux cette (ces) condition(s) de travail.

A ce sujet, il semble que les professeurs accordent avant tout de l'importance à deux réalités : jouir d'une certaine autonomie dans l'exercice de leur rôle d'enseignant et pouvoir enseigner au niveau où ils le désirent. Viennent ensuite un groupe d'éléments qui réfèrent aux conditions mêmes de leur enseignement : choix des manuels scolaires, programmes, facilités de travail pour les élèves (vg. bibliothèque), indiscipline des élèves, aspects physiques de la classe (vg. grandeur-aération). Par ailleurs, un autre groupe d'éléments a une importance à peu près égale à celle du groupe précédent et concernent plus directement le professeur lui-même : nombre d'heures de travail, certaines attitudes de la Direction, échanges avec les collègues, rôle du Conseil d'école et existence d'une salle réservée aux professeurs.

Dans l'ensemble les professeurs accordent relativement moins d'importance aux aspects de leur situation qui ne concernent l'enseignement que d'une manière périphérique : bibliothèque pour les professeurs, corrections, activités dirigées, techniques audio-visuelles, relations avec les parents et rôle des syndicats d'enseignants. Se place aussi dans le même groupe le niveau de salaire. Enfin, un dernier groupe de conditions de travail se situe au plus bas degré dans l'échelle de l'importance. Il s'agit de questions qui ne se rattachent qu'indirectement au travail même de l'enseignement : statut social, promotions, note pédagogique annuelle ainsi que les activités para-pédagogiques (vg. surveillances, compilation de notes).

Quelques différences d'opinion

En définitive, il nous semble que les professeurs accordent d'autant plus d'importance aux différents aspects de leur tâche que ceux-ci sont davantage liés aux expériences vécues chaque jour en classe. Mais cette opinion d'ensemble est-elle parfaitement unanime ? En d'autres termes, est-il possible de déceler des divergences de vue parmi les différents groupes que constitue le personnel enseignant à l'élémentaire ? Disons tout d'abord qu'il est possible d'observer chez les groupes minoritaires, les instituteurs et les religieuses, des opinions sensiblement différentes de celles de la majorité féminine. Ainsi, par rapport aux institutrices, les instituteurs accordent proportionnellement moins d'importance à chacun des éléments analysés tandis que les religieuses, pour leur part, sont portées à leur en accorder bien davantage. De même, les religieuses valorisent les aspects les plus secondaires de l'enseignement tout en négligeant les aspects qui concernent une carrière professionnelle, tandis que le phénomène inverse se produit chez les instituteurs. Par ailleurs, l'expérience au travail semble un facteur d'acceptation quant aux normes relatives à la tâche : d'une manière générale, les jeunes enseignants paraissent moins intégrés à leur milieu de travail et accordent relativement moins d'importance aux diverses dimensions proposées à leur jugement. De même, et bien que d'une façon moins nette, la scolarité des professeurs nous permet d'établir une nouvelle frontière au sein de la population interrogée : l'importance accordée aux divers éléments de la tâche semble être plus grande parmi ceux dont la scolarité est la moins longue.

Par ailleurs ces dernières constatations nous permettent de prévoir que le degré de satisfaction globale sera aussi différent selon qu'il s'agit des institutrices, des instituteurs ou des religieuses. En effet, par rapport aux institutrices les instituteurs, habituellement moins expérimentés et ayant une scolarité plus longue formeraient un groupe moins satisfait : les religieuses, plus expérimentées et ayant généralement une scolarité moins longue formeraient un groupe plus satisfait. C'est ce que nous observons justement au

Tableau 7

Satisfaction des professeurs selon leur sexe et leur état de vie

Niveau de satisfaction	Hommes %	Femmes %	Religieu
Très satisfait et satisfait	56	68	
Ni satisfait, ni insatisfait	23	23	
Insatisfait	21	9	
Base:	**(107)**	**(748)**	(

Tableau 7. C'est donc dire que sur cette question, c'est avant tout le sexe et l'état de vie des personnes interrogées qui expliquent les différences d'opinion.

Conclusion

Le ton général des réponses de l'enquête reste cependant donné par le groupe des institutrices et l'on doit rappeler que si le personnel interrogé paraît former un milieu de travail homogène, cela est probablement dû au fait que les institutrices y sont largement majoritaires. A bien des égards, il semble même que la minorité masculine constitue un groupe dissident : l'instituteur, en effet, a le plus souvent une formation académique plus longue, des aspirations professionnelles plus poussées, des ambitions sociales plus nettes et des revendications syndicales plus concrètes. Tout explique qu'il ait des opinions et des attitudes qui le différencient de celles de l'institutrice dans un grand nombre de domaines.

Mais il reste intéressant de mettre en relief ici un plan où l'opinion des instituteurs et des institutrices se rejoint remarquablement : il s'agit de l'enseignement lui-même, tel que vécu quotidiennement par les enseignants. Nous pouvons en effet affirmer que pour tout ce qui concerne leur tâche spécifique, temps investi, techniques d'enseignement, programmes scolaires, relations avec les élèves, l'enquête n'a pas révélé de différences significatives entre instituteurs et institutrices. Nous pouvons donc avancer que le personnel de l'élémentaire, à la C.E.C.M., ne forme pas un groupe homogène du seul fait de la majorité féminine, mais également par l'attitude foncière de chacun de ses membres en face de la tâche déterminée de l'enseignement.

e des tableaux et des graphiques

bleau 1	Echantillon de l'enquête	4
bleau 2	Age et état civil des professeurs	8
bleau 3	Diplômes obtenus par les personnes interrogées	9
bleau 4	Catégories sociales dans lesquelles les professeurs de l'élémentaire situent les deux catégories d'enseignants à la C.E.C.M. et opinions qu'ils prêtent à certains groupes	11
bleau 5	Participation des professeurs de l'élémentaire au Conseil d'école	16
bleau 6	Rang accordé par les professeurs à sept professions, au point de vue du prestige	23
bleau 7	Satisfaction des professeurs selon leur sexe et leur état de vie	26

phique 1	Le sexe du personnel de l'élémentaire	5
phique 2	Age et état civil des professeurs..	7
phique 3	Perfectionnement des professeurs	9
phique 4	Opinion des professeurs sur leur salaire	13
phique 5	Proportion des professeurs qui accepteraient d'assumer l'enseignement des diverses matières de l'élémentaire	19
phique 6	Les professeurs de l'élémentaire : un groupe en mobilité sociale	24

Cette brochure est une publication
de l'Office des relations publiques
de la C.E.C.M.

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
4e trimestre 1970